

WEST AFRICA RATING AGENCY

RAPPORT DE TRANSPARENCE

2014

Table des matières

0. Introduction.....	3
1. Forme juridique, structure de gestion et détention du capital de WARA	3
1.1. Forme juridique	3
1.2. Structure de gestion	4
1.3. Détention du capital	5
2. Les systèmes de contrôle qualité de WARA.....	5
2.1. Recrutement et gestion des ressources humaines.....	5
2.2. Conduite des missions de notation	6
2.3. Conduite des Comités de Notation.....	6
2.4. Conduite de la surveillance permanente.....	7
3. Statistiques relatives au personnel analytique	7
4. Politique d'archivage.....	7
5. Conclusions du Contrôle Interne portant sur le respect de l'obligation d'indépendance	8
6. Politique de rotation	8
7. Informations financières	9

0. Introduction

Ce **Rapport de transparence 2014** répond à l'injonction faite par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers aux Agences de Notation agréées au sein de l'UMOA, à l'article 18 de l'instruction n°37/2009, de produire annuellement un rapport contenant les informations suivantes :

- détails de la forme juridique, de la structure de gestion et de la détention du capital de l'Agence ;
- description des systèmes de contrôle qualité ;
- statistiques quant au personnel analytique et à l'évaluation des méthodes et modèles ;
- description de la politique d'archivage ;
- conclusion du contrôle interne portant sur le respect de l'obligation d'indépendance ;
- description de la politique de rotation des managers et des analystes ;
- informations financières quant au chiffre d'affaires généré par la notation et par les autres services.

Ce **Rapport de transparence 2014** est posté sur le site Internet d'Emerging Markets Ratings – West Africa Rating Agency (WARA) avant le 31 mars 2015, et restera disponible sur ce site (en cours de finalisation) jusqu'au 31 mars 2020. Ce deuxième rapport de transparence couvre la période courant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

1. Forme juridique, structure de gestion et détention du capital de WARA

1.1. Forme juridique

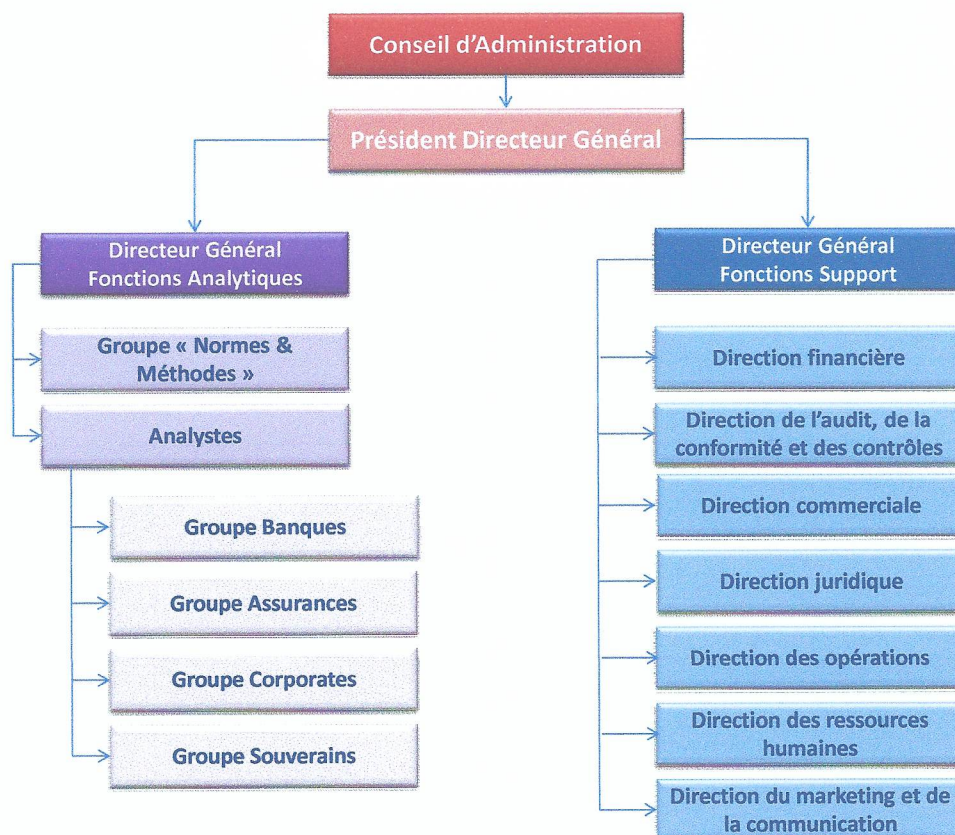
La dénomination sociale de l'Agence est « **Emerging Markets Ratings – West Africa Rating Agency** », société anonyme de droit sénégalais et immatriculée le 8 février 2012 sous le NINEA 004515774.

WARA dispose aussi d'une succursale à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

WARA a été agréée en tant qu'Agence de Notation sur le marché financier régional de l'UMOA, sous le numéro d'enregistrement AN-002/2012, par la décision n°2012-105 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers en date du 15 juin 2012

1.2. Structure de gestion

La structure de gestion de WARA est la suivante :



Le Conseil d'Administration se compose de 7 personnes dont 1 est administrateur indépendant.

Conseil d'Administration (CA)

Le CA de WARA de sept (7) membres ci-après :

TANDIAN Rassoul Mouhamadou Seydina Administrateur— PDG
D10P Yeri Ahmadou Administrateur
SYLLA Cherif Cheick Ahmed Tijane Administrateur
HASSOUNE Anouar Maane Administrateur
GOETZMANN Alain Georges Philippe Jutes Administrateur
SINARE Gilbert Oumarou Administrateur
TMRJI Khansaa Dounia Ben Abbes Administrateur indépendant

Le Président Directeur Général (PDG) de WARA est soumis au Conseil d'Administration.

A ce titre, le PDG de WARA maintient une stricte indépendance vis-à-vis des fonctions analytiques.

Au 31 décembre 2014, WARA comptait deux membres d'encadrement (le PDG et le DG des fonctions analytiques) ainsi que 7 analystes (dont 3 seniors et 4 juniors).

1.3. Détention du capital

Seydina Mouhamadou Rassoul TANDIAN	85,00%
Anouar HASSOUNE	13,00%
Ahmadou Yéri DIOP	0,50%
Atain Georges Phitippe Jutes GOETZMANN	0,50%
Oumarou Cilbert SINARE	0,50%
Cherif Cheikh Sidy Ahmed Tijane SYLLA	0,50%
Total 100000000 100	

2. Les systèmes de contrôle qualité de WARA

2.1. Recrutement et gestion des ressources humaines

WARA accorde une attention toute particulière à la qualité élevée de ses services de notation. Le processus de contrôle de la qualité commence au niveau du recrutement des analystes. Outre les conditions très strictes que WARA s'impose en termes de niveaux d'éducation supérieure en sciences économiques et financières (savoir), les analystes de WARA sont en outre recrutés sur des critères individuels, alliant les compétences techniques (savoir-faire) aux valeurs morales et aux exigences comportementales (savoir-être). Tous les analystes de WARA sont ensuite soumis à une formation approfondie aux méthodologies analytiques de l'agence de notation, ainsi qu'à ses différentes procédures. Les analystes passent beaucoup de temps au contact du Président du Groupe Normes et Méthodes pour approfondir et parfaire leurs techniques d'analyse, de recherche d'informations et de conduite des missions de notation.

2.2. Conduite des missions de notation

Le processus de contrôle de la qualité des services de notation de WARA prend toute sa mesure lors des missions de notation. A l'instant où un contrat de notation est scellé entre un émetteur-client et WARA, ce qui est la responsabilité non pas des équipes analytiques mais du PDG de WARA (qui ne s'imisce jamais et sous aucun prétexte dans le processus analytique), les équipes analytiques entament l'étape de collecte des informations publiques inhérentes à l'émetteur. Simultanément, les analystes en charge de l'émetteur en questions rédigent un Schéma d'Analyse, c'est-à-dire une liste de questions préparatoires et de documents à recevoir, avant d'adresser ce Schéma à l'émetteur, en amont de la réunion de notation avec les équipes managériales de l'émetteur. Par ce biais, WARA s'assure en amont du processus de notation que la collecte des informations privatives est encadrée par un champ très circonscrit de sujets pertinents. L'Analyste Principal en charge de la conduite de la mission analytique est toujours un analyste très expérimenté, sous la supervision directe ou indirecte du Président du Groupe Normes et Méthodes. Immédiatement après la réunion de notation (appelée aussi « revue annuelle » ou « management meeting »), l'équipe analytique composée de l'Analyste Principal et des Analystes Support, se réunit pour un debriefing, au cours duquel sont confrontées les premières conclusions et au terme duquel est établie la liste des questions en suspens ou des documents à recevoir, laquelle liste est immédiatement transmise à l'émetteur pour un prompt traitement. L'équipe analytique se donne ensuite suffisamment de temps (de 4 à 6 semaines) pour présenter ses recommandations au Comité de Notation, en obéissant toujours à canevas analytique très strict et très rigide. Faute d'une documentation exhaustive, le Président du Groupe Normes et Méthodes peut sursoir à la tenue du Comité, un cas de figure qui ne s'est pas produit en 2013. Les analystes ont en effet l'obligation de transmettre au Président du Groupe Normes et Méthodes ainsi qu'à tous les membres du Comité tous les documents destinés au Comité, au moins 48 heures avant la tenue dudit Comité.

2.3. Conduite des Comités de Notation

Les membres du Comité ont l'obligation d'attester par écrit au Président du Comité l'absence de tout conflit d'intérêt avec l'émetteur dont la recommandation de notation sera discutée en Comité. Les membres du Comité de notation sont encouragés par son Président à poser toutes les questions qu'ils souhaitent, dans l'ordre des Facteurs de Notation prévus par les méthodologies de WARA. Chacun des membres votants du Comité a une voix et c'est à la majorité des voix que la notation de l'émetteur est décidée. Les analystes en charge de la notation ont l'obligation de se soumettre à toutes les recommandations du Comité et à transmettre à l'émetteur, par le biais d'une lettre de notation, les conclusions du Comité. Enfin, l'Analyste Principal est tenu de remettre au Président du Comité et au Président du

Groupe Normes et Méthodes un compte-rendu de mission en insistant notamment sur les éventuels éléments d'amélioration à apporter dans la conduite de la mission de notation, avant de procéder à l'archivage minutieux de tous les documents analytiques.

2.4. Conduite de la surveillance permanente

Commence ensuite le processus de surveillance permanente, dite de « monitoring ». L'Analyste Principal est tenu d'organiser tous les trimestres, une courte conversation téléphonique avec les représentants des émetteurs de son portefeuille. Les Analystes Support quant à eux collectent de manière permanente toutes les informations publiques relatives aux émetteurs de leurs portefeuilles respectifs et les partagent tant avec les Analystes Principaux que les autres membres appartenant à la fonction analytique, notamment le Président du Groupe Normes et Méthodes. Ce dernier est tenu de s'assurer que ces informations ne sont pas de nature à conduire à un changement de notation, auquel cas un Comité de notation est convoqué, soit à son initiative, soit à celle de l'Analyste Principal. En outre, aucun document analytique (Analyse, Carte d'Identité, Etude, Rapport ou Commentaire) ne peut être publié en dehors de la politique des « 6 yeux » : WARA exige obligatoirement l'aval préalable de l'Analyste Principal, d'au moins un Analyste Support et du Président du Groupe Normes et Méthodes pour la publication de tout document comportant des conclusions ou des implications de nature analytique.

3. Statistiques relatives au personnel analytique

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014
Personnel affecté à l'établissement des nouvelles notations et à la révision des notations existantes	3	8	7
Personnel affecté à la gestion des méthodes et modèles utilisés	1	1	1
Nombre de notations publiques d'émetteurs	0	5	7
Nombre de notations publiques d'émissions	0	1	1
Nombre de notations confidentielles d'émetteurs	0	9	9
Nombre de notations confidentielles d'émissions	0	0	0

4. Politique d'archivage

Notre politique d'archivage comporte trois temps :

Les collectes de données publiques

Les collectes de données transmises par les entités notées

le back up (conservation de ces données)

1-En ce qui concerne les données collectées publiques par les analystes celles-ci sont stockées via dropbox que partagent tous les membres de WARA. Ils sont mis à jour régulièrement et conservés tous les semestres sur un disque à Abidjan et un serveur non connecté à l'internet dans un bureau où n'ont accès que les équipes analytiques et le PDG à Dakar.

2-En ce qui concerne les données transmises par les clients. En raison de la difficulté de leur traitement par nos (templates càd progiciels qui nous sont propres et établis par WARA), des possibilités d'erreurs dans les saisies du papier vers nos templates, Ils ne sont en général, jamais recueillis en format papier (sauf rares exception de documents transmis lors des MM).

Pour les documents recueillis en format papier, WARA dispose d'un scanner intelligent CANON de troisième génération avec le logiciel omnipage de conversion, qui permet de traiter 60 pages minute et de les convertir en pdf instantanément. Ce scanner est au bureau d'Abidjan.

En ce qui concerne les documents recueillis par voie électronique. Ils sont centralisés du côté client en général par le DAF Et qui nous les envoie. Ils sont automatiquement partagés dans dropbox. Une fois le processus de notation arrivé à son terme, ils sont recueillis dans des mémoires placés suivant les matériels fournis par notre informaticien maintenancier la société française Tim Infinity dans notre back up d'Abidjan avec une copie sur le serveur non connecté internet de Dakar. Une révision est faite tous les 6 mois.)

5. Conclusions du Contrôle Interne portant sur le respect de l'obligation d'indépendance

Pour 2014, le conseil a été tenu informé de nos démarches relatives à la mise en place de l'audit interne. En annexe, nous mettons le seul travail qui a été effectué ainsi que les réponses du Comité normes et Méthodes.

6. Politique de rotation

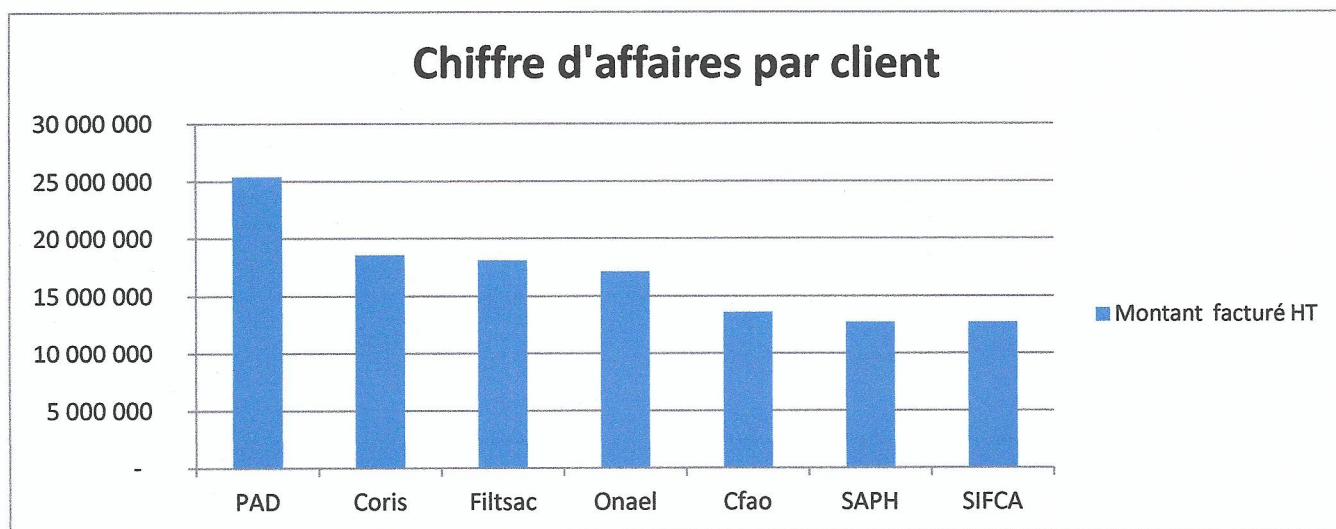
La politique de rotation de WARA respecte scrupuleusement les exigences réglementaires.

En ce qui concerne les analystes, tous les deux ans, l'Analyste Principal et les Analystes Support en charges de la notation d'un émetteur donné sont remplacés par un nouvel

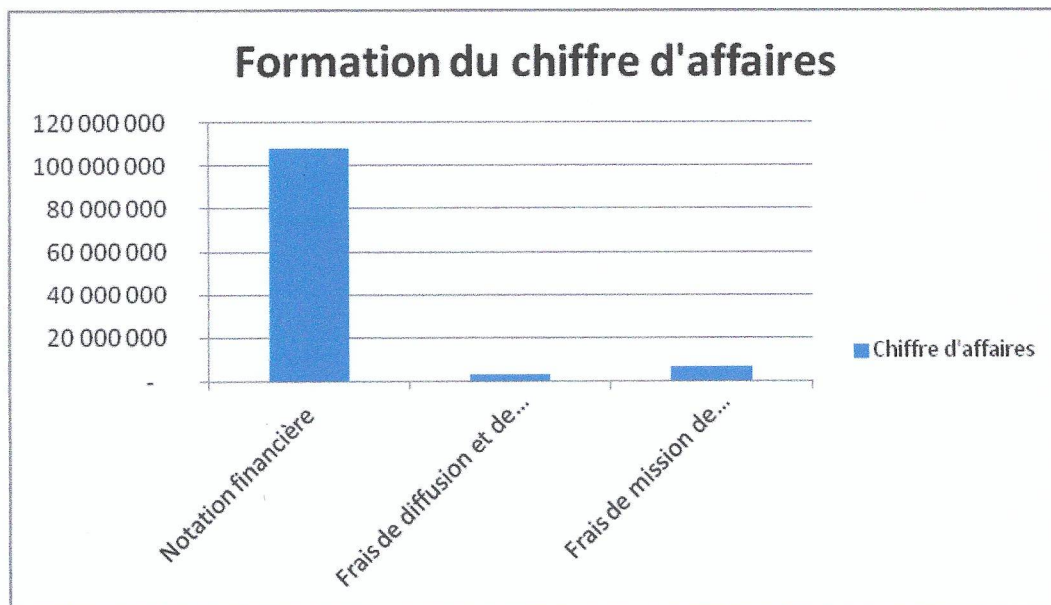
Analyste Principal et de nouveaux Analystes Support. En d'autres termes, toute l'équipe analytique en charge de la notation d'un émetteur donné est remplacée, sans que l'Analyste Principal ne puisse prendre en charge des fonctions d'Analyste Support, et sans qu'un Analyste Support ne puisse prendre en charge des fonctions d'Analyste Principal, pendant deux années au moins.

En ce qui concerne le Comité de Notation relatif à un émetteur donné, tous les deux ans WARA modifie sa composition à hauteur de 50% au moins. Par exemple, si le Comité de Notation de l'émetteur ABC se compose en 2014 de 6 membres votants, en 2016 au moins trois membres votants devront céder leur place à d'autres membres votants pour le Comité de Notation de l'émetteur ABC.

7. Informations financières



N°ordre	Client	Notation Financière	Frais de mission facturés	Frais de diffusion et de traduction	Montant facturé ht	%
1	Port Autonome de Dakar	25 423 729			25 423 729	21%
2	Coris Bank International	12 500 000	2 720 000	3 350 000	18 570 000	16%
3	Filtisac SA	15 800 000	2 318 700		18 118 700	15%
4	Onatel Burkina Faso	15 498 000	1 639 893		17 137 893	14%
5	Cfao Motors	13 590 000			13 590 000	11%
6	SAPH	12 740 000			12 740 000	11%
7	SIFCA	12 740 000			12 740 000	11%
	Total	108 291 729	6 678 593	3 350 000	118 320 322	100%



EMR - WARA
WEST AFRICA RATING AGENCY
 NINEA. 004515774 / CC: 195294 / RCS
 SN DKR 2012 B15 81
 Tel: 33 825 72 22 / 77 636 01 95

Le 31 mars 2015

Seydina TANDIAN

Président Directeur Général de WARA